

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-762234

152888

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 3529

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

CHAFFAOU NI MOUSSAOUI MED

Date de naissance :

30-03-1947

Adresse :

37 Avenue Abdellah Hay

Tél. : 0661372112

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

24/12/2022

Nom et prénom du malade :

Chafchaoui Mohamed

Age : 76

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Neurodégénération

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Rabat

Le : 24/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Mcchaf

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie

N° W21-762234

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

3529

Nom de l'adhérent(e) :

Chafchaoui

Total des frais engagés :

855 DM

Date de dépôt :

24/12/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Pajement des Actes
				INP 20169 DRP INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

EXECUTION DES ORDONNANCES.

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	21/10/20	BC 100 MAIN MAIN F/R	85000F

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
01

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



05 37 67 48 88

CARDIOLOGIE

Unité de Soins Intensifs, Secteur
Clinique et Explorations

Pr R. Fellat, Chef de Service P.I.

Pr R. Bennani
Pr N. Fellat
Pr Ass N. Bendagha
Pr Ass A. Soufiani
Dr A. Aït Zaïd
Dr H. Benabdellah
Dr L. Daoud
Dr S. Es Sebani
Dr N. Ibrahim
Dr P.E. Konan
Dr L. Konaté
Dr L. Louah
Dr J. Raoui

CHIRURGIE CARDIO VASCULAIRE

Pr S. Moughil, Chef de Service
Pr L. Marmade
Dr F. Lachhab
Dr M. Tribak

RÉANIMATION ANESTHÉSIE

Pr A. Bensouda
Dr H. Leghlimi

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

Dr N. El Kadiri

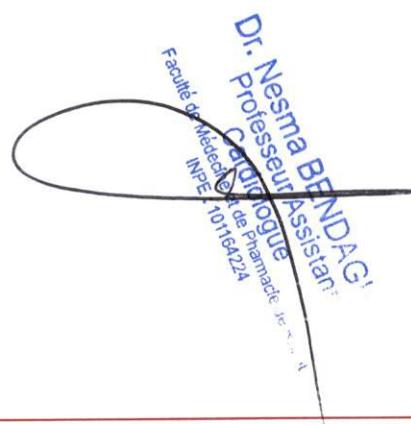
PHARMACIE

Dr. I. Belkhadir

MÉDECINS ATTACHÉS À TEMPS PLEINS

Pr H. Benjelloun
Dr O. Akalay
Dr A. El Fassi

Q' Cardiologie
24/10/2022
Echo main
F + P



CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL

82 bis, Av. des Nations Unies - Angle rue Ibn Hanbal
Tél. : 0537.67.49.49 (Lignes groupées) Fax : 0537.67.54.07
Patente 25705022 **IF** 0333035 **CNSS** 2033976
ICE 001615064000010
Rabat - Agdal

FACTURE

Numero: J/01963
Rabat 24/10/2022

Nom patient	Date examens
CHAFCHAOUNI MOHAMED	24/10/2022

Examen(s) Réalisé(s)	Prix Dhs
MAIN F+P	250,00
ECHO MAIN	600,00
TOTAL	850,00

Arrêtée la présente facture à la somme de:

HUIT CENT CINQUANTE DIRHAMS

Dr. Ghita TOUIMI BENJELLOUN
Cabinet de Radiologie de l'Agdal
82 Bis, Av. des Nations Unies, Angle
Rue Ibn Hanbal, Agdal - Rabat
Tél.: 0537.67.49.49. Fax: 0537.67.54.07
INPE: 101023240